



le Tambour du village

Janvier 2016

86



Bonne année 2016

Bulletin municipal

Vaux en Amiénois et Frémont



Sommaire

N° 86 Janvier 2016	pages
Editorial	3
Le coin du Maire	4
Le BELUGA	5
SISCO	6
Informations	7
Commémoration du 11 octobre	8-9-10-11
Réunions du Conseil Municipal	12-13-14
AYDEN	15
Etat civil	16
Honneurs aux Doyens	17
Le repas des aînés	18-19-20
Activité du Porte Drapeau	21
Noël	22-23
Les marcheurs - Le jardinage	24
Réagir en cas de terrorisme	25
Intercommunalité	26-27-28
SMIRTOM	29
La classe de neige	30-31



Editorial

Le mot du Maire



Chers Administrés, Chères Valoises, Chers Valois

L'année 2015 a connu des évènements exceptionnellement graves en Janvier et Novembre et l'état de guerre s'est installé dans notre pays et dans le monde entier.

Depuis la seconde guerre mondiale, une telle horreur n'avait jusqu'alors vu le jour en France. Il faut s'adapter à cette situation en portant haut les valeurs de la France et de la République qu'ont voulu mettre à mal cette petite armée de terroristes de Daech, dont le seul but est de tuer et de déstabiliser notre pays. Soyons vigilants, mais n'ayons surtout pas peur et vivons normalement pour que ces fanatiques n'atteignent pas leur but qui est de semer la terreur.

Victor Hugo disait que la République affirme le droit et impose le devoir car oui, nous avons tous des droits mais aussi des devoirs, ce qui est le principe même de la Démocratie.

Nous venons tout juste d'entrer dans cette nouvelle année qu'est l'année 2016 et notre vœu le plus cher est qu'elle ne soit pas la réplique de l'année que nous venons de vivre.

Pourtant, il faut être conscient que tout risque d'attentat n'est pas écarté, c'est la raison pour laquelle je demande à chacun d'entre nous de rester sur ses gardes, c'est aussi la raison pour laquelle je souhaite que la solidarité soit encore plus affirmée, la raison pour laquelle je souhaite vraiment que le « vivre ensemble » ne soit pas un vain mot.

Car oui, il est nécessaire aujourd'hui de se serrer les coudes, d'oublier les rancoeurs du passé pour qu'une vraie fraternité soit le ciment de notre communauté, c'est presque aujourd'hui un devoir qui incombe à chacun d'entre nous car l'esprit de solidarité, le respect des autres, le droit à la différence sont encore plus qu'avant des valeurs qu'il faut cultiver et mettre en application.

Pour notre commune de Vaux en Amiénois et Frémont, bien que les dotations soient très en baisse encore cette année, le Conseil Municipal a de nouveau décidé de ne pas augmenter les impôts, tout en ayant malgré tout des projets intéressants pour la collectivité.

Comme vous le savez probablement au niveau de notre commune, beaucoup de choses ont changé en 2015. Dans un premier temps, alors que nous faisons partie intégrante du Canton de Villers-Bocage nous avons été rattachés au Canton de Flixecourt pour les Départementales, nos Conseillers Départementaux sont Mr René LOGNON et Me TEMMERMANN; dans un deuxième temps, la région Picardie rattachée à la Région NORD-PAS DE CALAIS représente 6 millions d'habitants et nous passons en France à 13 régions au lieu de 22 auparavant. Ferons nous des économies ?

A ce jour, je n'en suis pas si sûr ! et puis enfin, est apparue le loi « NOTRE » qui exige que les Com de Com représentent plus de 15000 habitants, or notre Com de Com Bocage-Hallue (13500 habitants) pourtant performante et bien gérée doit s'associer à d'autres Com de Com pour dépasser ce chiffre fatidique de 15000 habitants, la Préfète nous a proposé une fusion avec la Com de Com de Doullens et la Com de Com de Bernaville. Lors d'un Conseil Municipal, les Communes de Saint-Vast et de Vaux qui sont frontalières avec Amiens-Métropole ont choisi, ainsi que d'autres Communes à la périphérie d'Amiens, d'adhérer à Amiens-Métropole qui est notre bassin de vie le plus intéressant.

Une étude détaillée des différentes compétences vous sera adressée dans un avenir proche et ce, à titre de comparaison objective. Un exemple parlant vaut la peine d'être abordé, à Amiens-Métropole, sur 13 Vice-Présidents, 5 sont de la Ville d'Amiens et 8 des petites communes comme les nôtres, comme quoi la ruralité garde de son importance au sein de cette collectivité. Une réunion de la CDCI est prévue le Jeudi 21 Janvier à la Préfecture avec tous les représentants des Com de Com du département et ce jour là, on en saura beaucoup quant à l'avenir de notre Commune, ainsi que celle de Saint-Vast qui a pris les mêmes orientations que nous.

Les faits marquants de l'année 2015 sont certainement le voyage de 4 jours en Italie organisé par le Club des Val'Heureux, voyage qui a permis à beaucoup d'entre nous de vivre une expérience enrichissante hors de nos frontières. Cette année un voyage de 5 jours est prévu en Sicile et dans quelques jours vous recevrez l'information dans vos boîtes aux lettres. Par ailleurs, à l'initiative au départ de Mesdames DUBAS, PATTE et de notre porte-drapeau Michel CARRE, une commémoration s'est déroulée le 11 Octobre pour rendre un hommage émouvant aux soldats Français, Anglais et Australiens enterrés dans notre cimetière. Le Conseil Municipal se joint à moi pour remercier toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cette belle journée qui restera gravée dans nos esprits, d'ailleurs un fascicule très documenté conçu par Mr. NOURTIER a été distribué dans tous les foyers.

Je dois maintenant remercier toutes les associations de notre village, les enseignants, le personnel communal, notre porte-drapeau, toutes les personnes qui apportent leur pierre à l'édifice sans oublier Mr VAQUETTE qui a pris à bras le corps la restauration progressive de notre église.

En votre nom maintenant, je remercie le Conseil Municipal qui se montre assidu aux différentes commissions et aux réunions du Conseil qui sont malgré tout, toujours constructives. Au niveau de la communication interne de notre village, on doit remercier Mr et Me NOURTIER, pour le site internet mis à jour quotidiennement et pour la réalisation du calendrier local de cette année 2016; merci aussi à notre rédacteur en chef Alain CAUSSIN qui manage avec bonheur notre Tambour.

Pour conclure le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2016 à vous et votre famille en souhaitant bien sûr que vous gardiez la santé, ce qui est le bien le plus précieux dans ces temps agités.

Cordialement le Maire
Daniel LELEU





Le coin du Maire



Informations Municipales RAPPEL

La **décharge municipale est ouverte** le premier samedi du mois de 10 H à 12 H et sera tenue par Florent LAVISSE, notre employé municipal.

Locations: Salle des Fêtes (100 €), **Chapelle de Frémont** (75 €) uniquement aux habitants du village électricité en sus.

Silence on se repose

Chacun de nous émet des bruits qui peuvent incommoder le voisinage. Les outils que nous employons sont facteurs de nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse et outils de bricolage).

Sachez qu'un **arrêté, pris le 04 février 1991**, par le préfet de Région de Picardie, régleme l'usage de certains outils susceptibles, par leur intensité sonore, de causer une gêne pour le voisinage.

Ainsi, les travaux bruyants ne peuvent être effectués qu'à certaines heures:

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

L'application de cet arrêté dépend de la bonne intelligence de voisinage, il ne sera jamais utilisé si entre voisins on se respecte et communique.

Infos diverses ...

La loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que **Loi NOTRe** fait partie de l'acte III de la décentralisation mis en œuvre sous la présidence de François Hollande et vise notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale.

Le Tambour, Bulletin d'informations municipales

Directeur de la publication : Daniel LELEU

Rédacteur en chef : Alain CAUSSIN

Membres du comité de rédaction : les membres du Conseil municipal ainsi que,

Jocelyn NOURTIER et Joëlle CHADAL

eMail : mairie.vaux-en-amienois@laposte.net

Prochaine parution du Tambour

Merci de nous faire parvenir vos articles au format TXT ou DOC (sur support numérique, clé USB par exemple).

Les photos associées devront être dans des fichiers distincts au format JPG ou BMP (nous nous chargerons de la mise en page).

Evitez absolument les fichiers PDF ou JPG comportant texte et images.

Merci de votre collaboration.

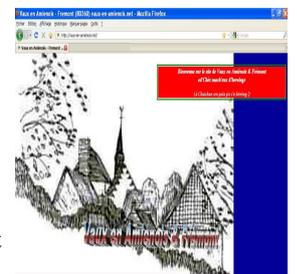
Site internet

www.vaux-en-amienois.net

Ce site est fait pour vous, aidez nous à le faire vivre et découvrir.

Jocelyn NOURTIER

webmaster@vaux-en-amienois.net



Mairie

Permanence
Mardi & Vendredi
17H30/19 H



Adresses mail

mairie.vaux-en-amienois@laposte.net

Téléphone

03 22 51 99 19

Fax

03 22 51 89 83



Rappel

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques et ouvertes à tous les administrés.

Votre présence est bienvenue, sous réserve de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.



Parfois cet étrange aéronef survole notre village...

Il s'agit d'un Airbus A300-600ST (le Beluga) qui transporte des éléments d'avions Airbus à Méaulte.

L'Airbus A300-600ST, également connu sous le surnom de **Beluga** en raison de sa forme ou encore *Super Transporter*, est un avion-cargo construit par Airbus. Dérivé de l'avion de ligne A300, le Beluga peut, grâce à sa soute de 37,7 m de long et 7,4 m de diamètre, emporter une charge de plus de 50 tonnes sur une distance maximale de 2 779 km. Il est similaire au Boeing 747-400 Large Cargo Freighter.

Cinq exemplaires du Beluga ont été construits et sont utilisés par son unique client, Airbus Transport International, pour le transport de sections d'appareils Airbus entre les divers sites de production en Europe. L'A300B4-608ST peut également être utilisé pour transporter des charges exceptionnelles comme des satellites, des engins spatiaux, des véhicules militaires ou peut être utilisé pour des opérations humanitaires.



Cet appareil doit son nom de « **Beluga** » à sa ressemblance frappante avec la silhouette du cétacé du même nom.

Airbus A300-600ST « Béluga »



Airbus A300B4-608ST, dit « Beluga » à Toulouse en 2014

Rôle	Avion-cargo
Constructeur	 Airbus
Équipage	3
Premier vol	13 septembre 1994
Mise en service	septembre 1995
Retrait	Toujours en service
Client principal	 Airbus Transport International
En service	5
Dérivé de	Airbus A300-600R





Qu'il est désagréable et révoltant de voir notre village et nos champs souillés par des gens sans éducation et sans scrupule.

Eh oui, il n'est pas rare de voir des débris de toutes sortes (bouteilles, vieilles télévisions, canapés usagés ...) jetés n'importe où et ce pratiquement chaque semaine ! L'espace à verre, rue du Bout de Magnier est lui aussi souvent encombré, voir même détérioré et la liste n'est pas exhaustive, alors si vous êtes le témoin direct de tels actes, n'hésitez pas à prévenir les services de la Mairie.

SISCO

SYNDICAT SCOLAIRE (SISCO)

Au sujet des T A P (temps d'activités périscolaires) il me semble intéressant de revenir sur l'organisation hebdomadaire de ces activités qui sont fort prisées puisqu'environ 95% des enfants scolarisés de notre SISCO profitent des structures mises en place.

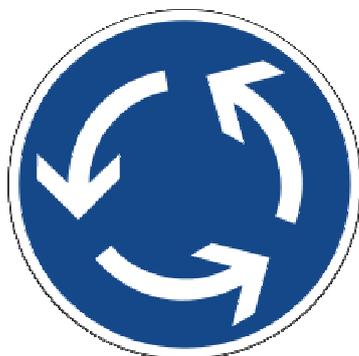
Participent et encadrent avec beaucoup de sérieux d'une part les enseignants ainsi que notre ATSEM mais aussi d'autre part les nombreux bénévoles qui donnent de leur temps avec enthousiasme entre 2 et 4 heures par semaine.

Il convient donc au nom de notre syndicat scolaire de remercier Me MARSHAL, Me DEMARQUE, Me SEUL et Me Ingrid THILLOY qui avec un enseignement de qualité nous permettent de faire des économies non négligeables.

Deux éducateurs du Club de football d'Ailly-sur-Somme enseignent 1 heure par semaine ainsi que nos employés Jean-François THILLOY et Florent LAVISSE, lesquels animent un club de botanique. La nouveauté cette année est l'atelier de tir à l'arc par Me Nicole DEMARQUE, vice-championne de France à plusieurs reprises qui enseigne cette discipline exigeante avec pédagogie et savoir-faire... Bravo Nicole !

Le Conseil Départemental a programmé pour 2020 un rond-point de 20 mètres de diamètre au carrefour très dangereux des routes départementales allant de la zone industrielle d'Amiens à St Vast et de Saint-Sauveur à Vaux-en-Amiénois.

A plusieurs reprises et en parfaite concertation, les Maires d'Argoeuves, de Saint-Sauveur, d'Ailly-sur-Somme, de Saint-Vast-en-Chaussée et de Vaux-en-Amiénois ont sollicité le Conseil Départemental depuis deux ans déjà pour que cette réalisation voit le jour et c'est chose faite à l'horizon de 2020. Le coût de l'opération est évalué à 540 000 euros, car outre la construction de ce rond-point, il faudra procéder à l'expropriation de quelques parcelles jouxtant cette structure, ô combien nécessaire car comme vous le savez tous, ce croisement est très accidentogène et des accidents sont à déplorer régulièrement et souvent très graves. Il faut en effet savoir que 6500 véhicules empruntent chaque jour cet axe routier. Vivement l'année 2020 !!! et en attendant redoublez de vigilance à ce stop.



INFORMATIONS

Prochains balayages

Le mardi 1er mars

Le lundi 6 juin

Le mardi 13 septembre

Pour une meilleure efficacité, nous vous demandons de bien vouloir veiller à ne pas stationner vos véhicules le long des trottoirs.

Bonjour,

Depuis quelques semaines, nos services ont constaté une hausse des vols de remorques. Par le présent message, je vous demande de bien vouloir informer vos concitoyens sur le phénomène, afin de les enjoindre à la prudence, nous constatons encore trop souvent que des riverains laissent leurs remorques à vue ou simplement attachées avec un antivol.

Pour les communes adhérentes à la participation citoyenne, merci d'informer les référents afin que ces derniers soient sensibilisés, une simple immatriculation relevée pourrait permettre la résolution de multiples faits.

Cordialement

Le Lieutenant David GRAVELINES

Monsieur Jérôme GODBERT tient à préciser que le décès de son épouse, Madame Marie-Hélène est dû à une prise importante de médicaments.

Le rapport fourni à la mairie par Monsieur le Procureur de la République ne laisse planer aucun doute à ce sujet;

C'est la raison pour laquelle nous tenons à préciser que Monsieur GODBERT n'a absolument rien à se reprocher à ce sujet.

Monsieur GODBERT est fort affecté de certaines rumeurs qui ont circulé sur les réseaux sociaux et le mettant en cause.

En effet, après sept mois d'enquête, Le Procureur a conclu à un non-lieu. Il nous semble donc inutile d'en rajouter à sa peine.

Cordialement

Le Maire et les adjoints

Commémoration 11 octobre 2015



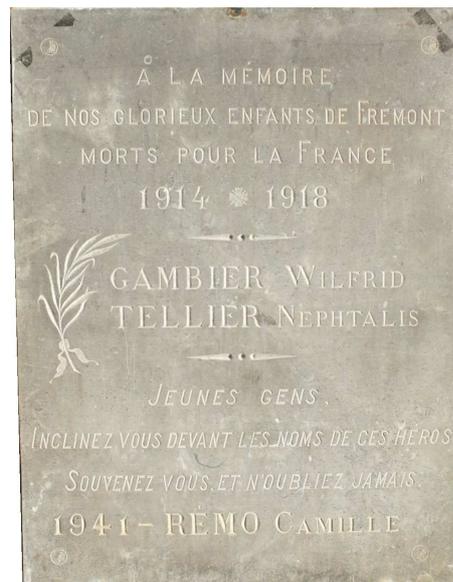
Quelques photos en souvenir
Jocelyn NOURTIER



8

80260

VAUX EN AMIÉNOIS



Plaque additionnelle
(était dans la
Chapelle de Frémont)

Monument aux Morts

Bernard Raoul
Campion Noé, Alfred, Abel
Cornet Léon
Gambier Wilfrid
Gorlier Oscar
Gorlier Amédée, Oscar
Héricourt Jules
Houbet Léon

Lemaire André
Lemaire Arthémé
Marchand Fernand
Marchand Rémy
Pauchet William
Quint Charles, Stéphan
Tellier Nephtalis

Il y a presque un an, Mesdames Annick DUBAS et Chantal PATTE, Mr CARRE et Mr VAN DEN DRIESSCHE ont programmé pour ce 11 octobre 2015 une messe en l'honneur des soldats morts pour la France lors de la 1ère guerre mondiale qui a fait, il faut le rappeler plus de 10 millions de morts.

Le Conseil Municipal séduit par cette initiative a décidé d'adhérer à ce projet et petit à petit un programme riche et varié a vu le jour. L'investissement de nombreux habitants a été remarquable et je peux affirmer aujourd'hui que nos soldats morts au combat pour défendre notre patrie méritent largement l'hommage vibrant que nous leur rendons.

Pour les nouvelles générations, pour nous-mêmes il me paraît nécessaire d'exercer ce devoir de mémoire afin que l'on n'oublie jamais.

Le martyr vécu par nos soldats mérite tout notre respect ; il suffit de se documenter pour voir l'enfer qu'ont vécu nos aïeux afin de défendre notre patrie, La France.

Avant de citer les noms des soldats qui sont gravés sur notre monument aux morts, je tiens à ne pas oublier : Mr Honorat BLANDUREL décédé des suites de la guerre à Vaux en 1918 ; Mr Henri CAMPION disparu au combat le 17 Juillet 1915 ; Mr Belizaire CAVILLON décédé le 1er Novembre 1915 à l'hôpital de Dijon victime de graves blessures ; Mr Fernand GAMBIEUR tué à l'ennemi le 29 Aout 1918 ; Mr Gaston GORLIER décédé d'une tuberculose contractée au service le 21 Avril 1919 ; Mr André LEMAIRE tué à l'ennemi le 8 Mars 1915 au bois de Beauséjour dans la Marne.

N'oublions jamais la mémoire de nos compatriotes tués au combat pour défendre nos valeurs.

La commémoration du 11 Octobre 2015 vue en AUSTRALIE



Au hasard d'une rencontre et par le biais de notre site pour nos chambres d'hôtes beaucoup consulté en Australie, Dan Meehan, australien, a vu notre reportage sur la commémoration du 11 octobre que j'avais publié, et chose incroyable HS Meehan, enterré dans notre commune, est son grand oncle

Après plusieurs emails échangés pour me faire le récit de ce qu'a vécu son grand oncle pendant la guerre, il a tenu à remercier les habitants de Vaux-en-Amiénois et a joint la photo de son grand oncle.

Il a tenu à écrire en Français, pas simple pour lui :

Corinne CAUSSIN

« À partir d'un Australien éloigné de votre belle ville et dont le grand-oncle HS Meehan réside à jamais dans votre cimetière, vous remercier des gens merveilleux de Vaux-en-Amiénois pour se souvenir de lui. Il sera bientôt 100 ans depuis son jeune corps se turent le 19 décembre 1916.

D'une famille australienne nous respectons et n'oublierons jamais qu'il est que vous les gens gentils de Vaux-en-Amiénois continuent le fait de se souvenir le tombé de nos soldats, de cette bataille terrible quand votre terrain et vos maisons et familles ont été déchirés en morceaux. Vous tenez un morceau de nos coeurs pour toujours dans votre sol d'amour. Peuvent les Australiens et le français être longtemps des amis. Peuvent nos enfants et vos enfants se visitent et apprennent l'un de l'autre.

Merci à vous les gens de Vaux en Amiénois d'avoir honorer nos soldats

*J'espère que cela lit comme ma langue française est très pauvre ».
Amitiés de Australie »*

Dan Meehan



Commémoration du dimanche 11 octobre 2015

Au nom de la paroisse Saint-Antoine du Bocage nous tenions à vous présenter tous nos remerciements pour votre implication et le travail de longue haleine que vous avez engagé dans le cadre de la journée commémorative du 11 octobre 2015.

La messe de commémoration fut une très belle célébration, rythmée par la présence des porte-drapeaux du canton, par les morceaux de l'harmonie de Flesselles et par l'énoncé de nos soldats morts au combat. Un grand MERCI !

Ce fut également l'occasion pour tous, de découvrir les premiers travaux de restauration de l'église.

Commémorer c'est se souvenir, raconter et surtout partager !

A l'heure où tous les combattants de cette guerre ont disparu, il nous reste pour tout témoignage les objets et les images du passé ; nous avons ainsi pu (re)découvrir, grâce à l'exposition mise en place dans la salle des fêtes, les conditions de vie des poilus.

Tous, par votre présence, vous avez rendu un très bel hommage à ceux qui ont combattu pour la France ; et avez rendu cette journée exceptionnelle.

Père Marcellin PONGUI, Annick DUBAS & Chantal PATTE



Réunions du Conseil municipal

Séance du 21 août 2015

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 17 août 2015, s'est réuni en séance ordinaire, le 21 août 2015, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur CAUSSIN Alain, 1^{er} adjoint au Maire.

Présents : Mmes CHANEL, LEVERT

Ms. CAUSSIN, TARRATTE, DENDELEUX, BOIDIN, GAMBIER, PREVOT,

Absents excusés : M. LELEU donne pouvoir à M. TARRATTE

M. BRANDICOURT donne pouvoir à M. DENDELEUX

M. POUSSART donne pouvoir à M. GAMBIER

En début de réunion un secrétaire de séance est désigné en la personne de M. DENDELEUX François.

En début de réunion Monsieur GAMBIER Philippe fait savoir qu'il ne signera pas les comptes rendu, car il a fait remarquer il y a plusieurs mois, que la commission d'urbanisme de la commune n'a pas étudié deux dossiers à savoir celui de Monsieur LELEU et celui de Monsieur TARRATTE concernant l'annulation et le remplacement d'un arrêté de certificat d'urbanisme, alors qu'il avait été dit que tous les dossiers devaient passer par cette dite commission, Monsieur TARRATTE signale que ces deux dossiers ont été instruits par la DDTM puisque la commission à cette époque n'était pas encore mise en place ;

Monsieur TARRATTE signale également que ces dossiers ont été instruits par une direction d'Etat, à cette époque, bien plus compétente que la commission municipale et que de ce fait on ne pouvait remettre en cause la légalité des autorisations d'urbanisme. Déclaration au nom de Monsieur GILLES Jean-Claude, son notaire qui a effectué la demande de la formule annule et remplace.

Premier point à l'ordre du jour : Travaux de voirie Vaux et Frémont

Monsieur TARRATTE donne lecture de la convention de financement entre la communauté de communes Bocage-Hallue et la commune de Vaux en Amiénois concernant le programme des travaux voirie 2015-2016 ; il s'agit de travaux de voirie et de bordurage pour la rue d'en Haut à Frémont, ainsi que la rue Chavette à Vaux en Amiénois. Le montant de l'opération est estimé à 23 536 euros H.T. dont 35 % à la charge de la commune, soit 7 500 euros.

Monsieur GAMBIER précise que les travaux de bordurage n'ont pas été discutés en commission voirie et dénonce donc le choix arbitraire de ce programme. Il souhaite que le programme soit voté pour un prochain conseil afin de ne pas limiter le seul bordurage à la rue d'en haut à Frémont.

Monsieur TARRATTE indique que la commission voirie, en son temps a fait l'objet d'un état des lieux des travaux nécessaires et que le choix a ensuite été fait en fonction du degré de dégradation et des possibilités financières.

Monsieur LELEU, absent le jour de la réunion avait donné un pouvoir à Monsieur TARRATTE. Le Conseil Municipal a été convoqué en urgence afin de pouvoir prendre une décision pour faire les dits travaux car la communauté de communes Bocage-Hallue a proposé aux communes volontaires et ce qui avaient des besoins de bénéficier d'un crédit exceptionnel car une commune a décidé au dernier moment de ne pas exécuter les travaux pour raison personnelle. De ce fait, il était tout à fait normal de convoquer en urgence le Conseil Municipal qui s'est, de ce fait, substitué à la commission de voirie.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide par :

7 (sept) voix POUR : Mmes CHANEL, LEVERT, Ms. CAUSSIN, TARRATTE 2 voix, DENDELEUX 2 voix,

4 (quatre) voix ABSTENTION : BOIDIN, GAMBIER 2 voix, PREVOT

0 (zéro) voix CONTRE

Deuxième point à l'ordre du jour : Contrat gaz Ecole de Vaux en Amiénois

Monsieur TARRATTE fait le point sur la renégociation du contrat gaz avec Antargaz à l'école de Vaux en Amiénois. Cette renégociation permettra de passer de 1 034 €/la tonne + 55 € pour la location de la cuve à 1 020€/ la Tonne + 48 € de location, soit une économie de 935 € pour 1 Tonne 600 consommées.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide par 11 (onze) voix POUR

La décision est acceptée à l'unanimité.

Fin de séance : 19 h 20.



Séance du 20 octobre 2015

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 14 octobre 2015, s'est réuni en séance ordinaire, le 20 octobre 2015, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, Maire.

Présents : Mmes CHANEL, LEVERT

Ms. TARRATTE, DENDELEUX, BOIDIN, BRANDICOURT, GAMBIER, POUSSART, PREVOT,

Absents excusés : M. CAUSSIN donne pouvoir à M. LELEU

1 - Relèvement du seuil démographique pour les EPCI à fiscalité propre :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), publiée le 07 août 2015, dont notre commune d'après le schéma élaboré par les services de la Préfecture serait rattachée à la communauté de communes de Bernaville Doullens après débat il est précisé que :

Vu le nombre d'habitants inférieur à 15 000 de la Communauté de Communes Bocage Hallue

Vu l'appartenance de la commune de Vaux en Amiénois à la première ceinture amiénoise et sa situation géographique limitrophe avec Bertangles qui fait partie d'Amiens Métropole

Vu les diagnostics du PLUI Bocage Hallue (en cours de réalisation) indiquant que les déplacements pour le travail, les études, la santé, les loisirs, le sport, les achats, etc..... convergent très majoritairement vers Amiens ; Amiens Métropole est de fait notre bassin de vie

Vu l'existence d'un RPI au sein de notre commune avec Saint Vast en Chaussée

Le conseil municipal, par : 8 voix POUR : Mmes CHANEL, LEVERT, Ms TARRATTE, DENDELEUX,

LELEU 2 voix, BRANDICOURT, POUSSART,

2 ABSTENTIONS : Ms BOIDIN, PREVOT

et 1 CONTRE : M. GAMBIER

propose le rattachement de Vaux en Amiénois à Amiens Métropole au cas où l'actuelle Intercommunalité Bocage Hallue n'y serait pas rattachée pour la totalité des communes qui la composent.

2 – Remboursement d'un achat :

Monsieur le maire informe les conseillers que M. DENDELEUX, adjoint au maire, a procédé à des achats pour le compte de la commune de Vaux en Amiénois, mais le magasin où il a effectué les achats n'a pas voulu créer de compte au nom de celle-ci, M. DENDELEUX a donc réglé cette facture, aujourd'hui M. DENDELEUX demande le remboursement de cette facture à la commune.

Monsieur le Maire informe les conseillers, après renseignement pris auprès de notre agent comptable, qu'il est possible de rembourser M. DENDELEUX,

Les conseillers après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré votent par :

10 voix POUR : Mmes CHANEL, LEVERT, Ms TARRATTE, DENDELEUX, LELEU 2 voix, BRANDICOURT, POUSSART, BOIDIN, PREVOT

1 ABSTENTION : M. GAMBIER

pour le remboursement d'un montant de 196, 50 euros à M. DENDELEUX.

Fin de séance : 21 h 30.



Séance du 27 novembre 2015

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 18 novembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire, le 27 novembre 2015, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

Etaient présents : Alain CAUSSIN, Sébastien TARRATTE, François DENDELEUX, Philippe GAMBIER, Philippe BOIDIN, Hervé PREVOT, Franck BRANDICOURT

Absents excusés donnant pouvoir :

Christine CHANEL donne pouvoir à Sébastien TARRATTE

Christelle LEVERT donne pouvoir à Alain CAUSSIN

Absent excusé : Michel POUSSART

1 - Débat sur le projet du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

Le projet du PADD a été étudié par les conseillers qui ont donné leur avis. Le compte rendu qui avait valeur de consultation a été envoyé à la Communauté de Communes le mardi 1^{er} décembre 2015 (consultation en mairie)

2 - Délibération de demande de subvention concernant l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels :

Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour que l'on puisse percevoir des subventions concernant l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels dont le Centre de Gestion a la responsabilité.

3 – Informations diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a reçu un chèque de 245 euros émanant du Jury National des Villes et Villages fleuris qui nous a octroyé deux fleurs l'année dernière.

Un conseiller nous informe que la lumière du réverbère situé au 10 rue Chavette est bien faible, que l'église n'est plus éclairée et il demande également d'avoir un récapitulatif du prix de revient de la mare, ce qui sera fait dans un avenir proche.

Fin de séance : 19 h 30.



« UNE LUEUR D'ESPOIR POUR AYDEN »

I ♥
AYDEN



Ayden bambin de Frévent (62270)

Nous sommes en terminale ASSP au lycée de l'Authie de Doullens, nous avons décidé de vendre des cases au profit de l'association « lueur d'espoir pour Ayden » ; ce petit garçon de 18 mois est atteint de la maladie de Krabbe, une maladie très dévastatrice. Ses parents ont décidé de se battre et de tenter le tout pour le tout pour sauver leur fils. Ils ont besoin de dons pour financer les soins et le déplacement à l'étranger. Nous sommes à la recherche de lots pour nos cases. Pourriez-vous faire un geste commercial afin de nous aider dans nos démarches. Merci de votre compréhension.

Malaurie DARRAS

La maladie de KRABBE

Décrite pour la première fois en 1916, la **maladie de Krabbe**, maladie de surcharge lysosomale, est une leucodystrophie secondaire à un trouble de la dégradation d'un constituant lipidique majeur de la myéline, le galactocérébroside. L'enzyme galactocérébrosidase située dans les lysosomes des cellules de la myéline, dégradant le galactocérébroside, sera anormalement non-fonctionnelle. La conséquence directe sera la surcharge lysosomale provoquant la destruction des cellules.

La maladie débute très souvent (85 % - 90 %) dans les premiers mois de vie et entraîne le décès avant deux ans : les premiers signes sont une irritabilité importante de l'enfant, des contractures musculaires et arrêt du développement. Les troubles de l'alimentation sont importants. Les troubles toniques aboutissent à une authentique décérébration avec absence totale de mouvement volontaire. Le décès est souvent secondaire à des problèmes infectieux.

Beaucoup plus rarement, la maladie débute entre 6 mois et 5 ans. Les signes comprennent des faiblesses musculaires, perte de la vision et détérioration intellectuelle. La progression de la maladie est très variable même chez les personnes d'une même famille.

Le traitement repose sur une transplantation de moelle dans l'idée d'un apport en galactocérébrosides leucocytaires. Cette transplantation entraîne une amélioration des signes neurologiques. Elle peut être faite également en utilisant des cellules souches du cordon ombilical d'un donneur compatible et sain, chez le nourrisson. Les résultats ne sont toutefois pas probants dans ce cas s'il existe déjà des symptômes neurologiques.



Naissances

Shannon CONSEIL le 23 décembre 2015

Aghate LAVISSE le 29 décembre 2015

Décès

Madame Marie-Hélène LENS GODBERT le 3 juin 2015

Monsieur François QUERE le 26 septembre 2015

Madame Christiane FONTAINE le 1er Janvier

Les diplômés

Paul JEANNOT : DUT Informatique,
Major de PROMO



Honneur aux doyens



Le 11 janvier 2016, nous avons partagé un moment de convivialité pour mettre à l'honneur les doyens de notre commune, Julien Carré d'une part et Fernande Lesueur d'autre part.

Monsieur Carré est né le 03 octobre 1913 à La Cauchie dans le Pas de Calais, il a effectué son service militaire dans la Somme et a fait partie de la fanfare comme baryton ; marié à Louise en avril 1938, de leur union sont nés Michel et Marie Françoise, il a également 3 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants.

Il est arrivé en Octobre 1945 à Vaux avec sa femme et son fils pour reprendre une ferme en location jusqu'à ses 64 ans.

Mr Carré a également été salarié de la commune de Vaux en amiénois et il se porte très bien pour son âge, bien entouré par sa famille.

Madame Lesueur est née le 30 mai 1922 à Rouen, mariée en 1940 avec Georges charcutier de son métier, ils ont eu des jumeaux.

Ils se sont installés à Vaux en amiénois en 1950 comme charcutier et ont ouvert un restaurant le « Bon Accueil » en 1970 et ont cessé leur activité en octobre 1984.

Depuis, Fernande profite de sa retraite en faisant de nombreux voyages, toujours coquette et joyeuse, on peut encore la croiser au volant de sa voiture !!!!.....

A n'en pas douter, il fait bon vivre à Vaux en amiénois !!!



Repas des aînés

Une équipe extraordinaire





d'excellents acteurs



**chanteurs et
cuisiniers hors pair**



Une vraie réussite !!!

Ils ♥ Vaux en Amiénois



Le repas des AÎNES a été apprécié



Le Conseil Municipal a invité comme chaque année les habitants du village à partir de l'âge de 60 ans dans la salle des fêtes communale. Cette journée festive a été fort appréciée par les 60 convives qui ont dégusté un excellent repas concocté par le traiteur Géron de Vignacourt.

C'est l'orchestre « Nostalgie » qui a animé avec brio comme d'habitude l'après-midi dansante et les toujours jeunes dynamiques Valoises et Valois s'en sont donné à cœur joie.

Par ailleurs, le Conseil Municipal tient à remercier chaleureusement Mes Christine CHANEL et Christelle LEVERT, les élues de la commission « Fêtes et cérémonies » qui ont donné beaucoup de leur énergie et leur savoir faire pour que ce dimanche soit une journée de fête réussie.

D'autre part, 72 colis ont été distribués quelques jours avant Noël aux personnes qui avaient choisi cette formule.



Activité du Drapeau de Vaux-en-amiénois

En cette période de commémorations de la guerre de 14-18, le Drapeau était présent dans les communes de notre canton :

Bertangles le 14 avril

Molliens au bois le 19 avril

Talmas le 25 avril

Allonville le 17 mai

Rubempré le 26 juillet

Vaux en amiénois le 11 octobre

Ainsi qu'à toutes les commémorations dans notre commune

Le 5 décembre à Amiens, au monument de la place St Roch où 31 drapeaux étaient présents afin d'honorer les morts de la guerre d'Algérie

Y participaient les autorités civiles et militaires

Le sous-Préfet

Les Députés et Sénateurs

Le Maire d'Amiens

Le général de Région

Les représentants de la gendarmerie et de la police

Ainsi que les représentants de l'U.D.A.C. (Union Des Anciens Combattants)

Le porte-drapeau

Michel CARRE



Le père Noël



illumine la place

En cet après midi de décembre, les enfants ont pu assister avec émerveillement au spectacle animé par un coupe du village dans la salle des fêtes. Nous avons pu admirer le Soldat Rose et Pédro le joueur de flûte de pan.

Le Père Noël nous a rendu visite malgré un planning très chargé et n'a pas oublié de distribuer ses friandises aux petits comme aux plus grands. Ensuite chaque enfant s'est vu remettre son cadeau et son père Noël en chocolat ; tout cela c'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et agréable.

A noter que pour les enfants absents ce jour là, les parents ont jusqu'au 31 janvier pour passer en mairie retirer leur présent.

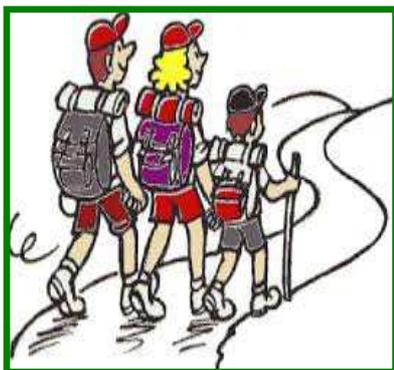
Christine CHANEL



et le visage des enfants

MARCHER, SE DÉTENDRE, AVOIR LA FORME, GARDER DES LIENS

Le groupe des marcheurs du village, toujours sous la houlette de Michel Carré, se compose maintenant d'une vingtaine de personnes venant aussi des villages environnants.



Le mardi après-midi mais aussi le jeudi matin, nous sillonnons notre belle campagne, par tous les temps et dans la bonne humeur.

Alors si le cœur vous en dit, vous serez les bienvenus si vous venez nous rejoindre.

Le mardi après-midi de 14h à 16h environ et (ou) le jeudi matin de 9h30 à 11h30 environ.

Rendez-vous sur la place du village

C . Poirier

Jardinage



Avec Louis,
les légumes
sont bien
Soignés !



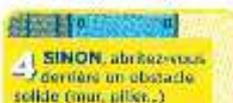
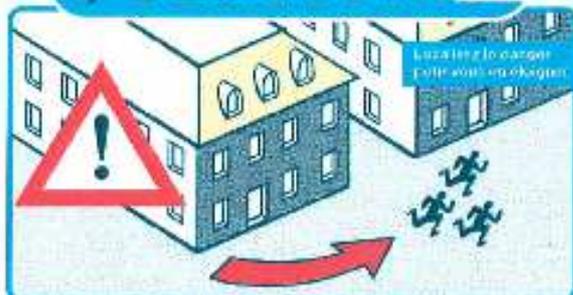
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

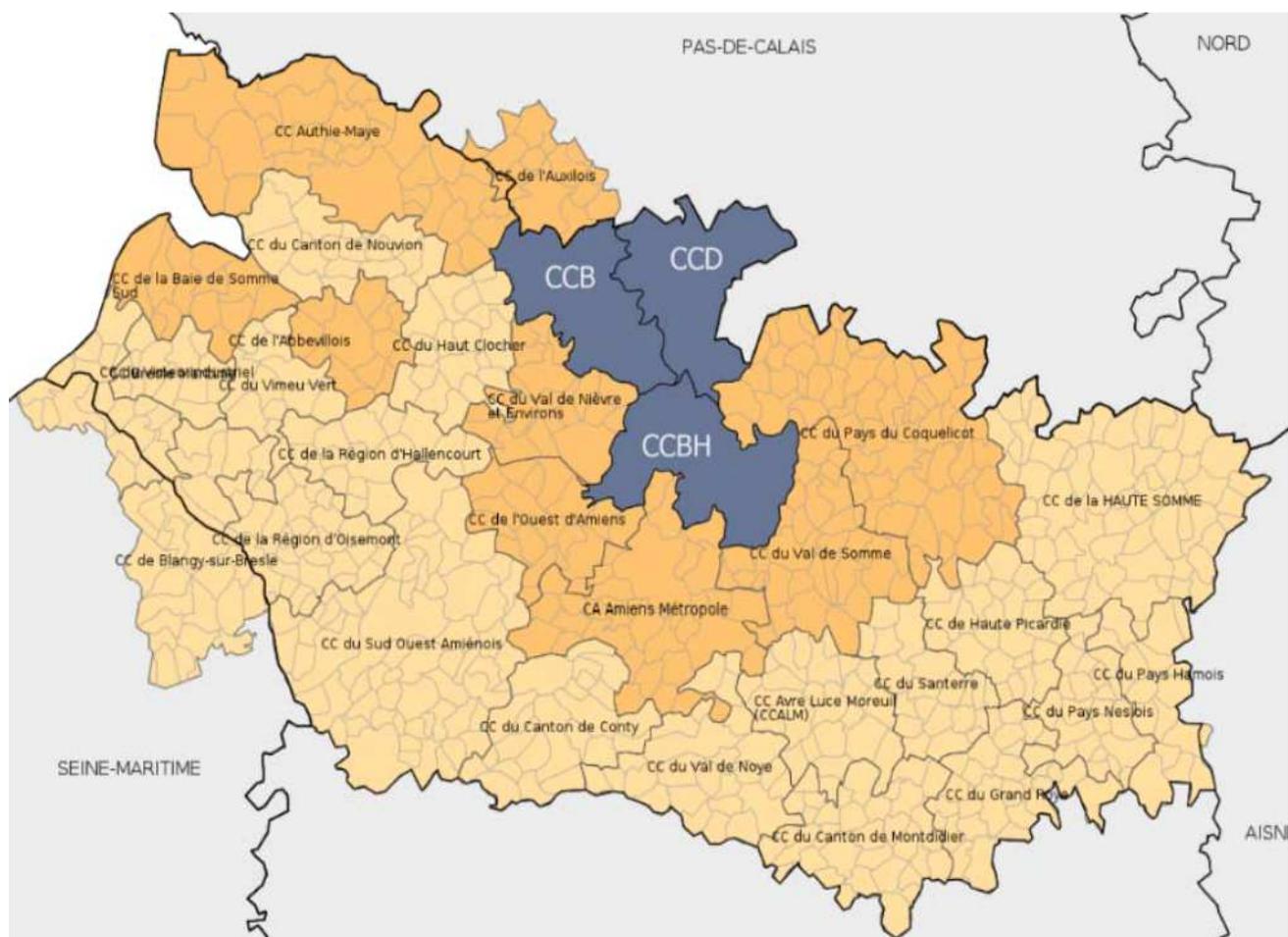
- Terrain d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, saluez les comptes «Place_Beauvau» et «gouvernementfr»



Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste



Une intercommunalité redessinée ?



Voilà ce que pourrait être notre future communauté de communes en 2016. Mais auparavant, notre maire, Daniel LELEU et son conseil municipal, à une très grande majorité, ont voté pour une intégration à Amiens métropole. La nouvelle intercommunalité devra être redessinée par les préfets **avant le 31 mars 2016**.

Comme promis, dans les vœux du Maire, nous souhaitons faire un état de la fiscalité et des avantages et inconvénients pour notre commune.

La Fiscalité : Levons les préjugés...

Notre fiscalité locale et par voie de conséquence, la vôtre, dépend de la composition de la famille, de votre habitat et de sa valeur locative (montant auquel vous pourriez le louer) et surtout des taux d'imposition au nombre de quatre (voir tableau comparatif des taux d'imposition) :

La Commune : 27,76% taux qui reste inchangé depuis le dernier mandat de Daniel LELEU ;

Département : 25,54% Taux identique pour toutes les communes Samariennes ;

TOEM : Taxe des Ordures Ménagères : Taxe dépendant du vote des Syndicats des Ordures Ménagères. Pour le cas, à Amiens, moins élevée que pour notre SMIRTOM (9,53% contre 10,50%)

Enfin, **l'Intercommunalité** : Plus élevée au Bocage-Hallue (2,90%) que pour Amiens Métropole (2,50%).

Pour beaucoup de Valois et de Valoises, la crainte de l'intégration à Amiens Métropole est synonyme d'augmentation des impôts. Dans le tableau suivant, pour une même propriété, nous vous présentons ce que serait la taxe foncière Vaux en amiénois et à Bertangles qui se trouve déjà dans Amiens Métropole.

Vous pouvez constater, que pour la même valeur locative, la même habitation, un habitant de Bertangles verse 172 euros de moins dû principalement à son taux communal plus faible (15,11%) mais aussi à la taxe intercommunale inférieure de 0,40%.



La valeur locative de Vaux-en-amiénois restera identique, même en intégrant Amiens Métropole. Effectivement, les impôts sont élevés à Amiens MAIS cela n'a rien à voir avec Amiens Métropole qui est la Communauté urbaine.

**COMPARATIF DES TAUX D'IMPOSITION POUR LE MÊME HABITAT
(Vaux-en-amiénois, Bertangles)**

TAXES FONCIERES VAUX				
bâties	26,61%	2,90%	25,54%	10,50%
base	1446	1446	1446	1446
Cotisations	385	42	369	152
Montant de l'impôt				948
TAXES FONCIERES BERTANGLES				
bâties	15,11%	2,50%	25,54%	10,50%
base	1446	1446	1446	1446
Cotisations	218	36	369	152
Montant de l'impôt				776

Carte du bassin de vie et d'emploi du grand amiénois



Nous nous déplaçons pour nos enfants, notre travail, nos loisirs, naturellement et plus souvent à Amiens et non à Doullens ou à Bernaville, communes toutefois agréables



Recensons les Avantages et les Inconvénients de notre intégration à Amiens Métropole

AVANTAGES	INCONVENIENTS
➤ Transport Ametis (bus de ville) dans la continuité de Bertangles – Vaux et st Vast.	➤ Sentiment de perdre notre pouvoir de décision dans une assemblée composée de X élus.
➤ Toutes les compétences de la com de com du Bocage Hallue respectées par la communauté urbaine de Amiens Métropole	
➤ autrefois... notre village s'appelait Vaux les amiens. Raison de plus pour notre intégration à Amiens Métropole	
➤ Amiens Métropole n'a pas la compétence scolaire donc notre école sera encore de notre ressort sauf si nous intégrons le bocage-doulennais-bernavillois.	
➤ Le nombre d'élus représentant Amiens Métropole n'est pas plus important que la nouvelle intercommunalité.	
➤ Amiens Métropole compte 33 communes alors que notre regroupement à Doullens et Bernaville en compterait 70.	

L'intégration à Amiens Métropole n'est pas la perte de notre identité rurale (5 communes de notre taille - moins de 500 habitants – ont intégré Amiens métropole et ne le regrettent pas).

Le 22 janvier dernier, la CDCI (commission départementale de la coopération intercommunale) dirigée par monsieur le Préfet a décidé qu'il n'y aurait pas d'intégration de quelques villages à Amiens Métropole mais de la totalité du Bocage Hallue ou rien !

L'arbitrage de monsieur le Préfet interviendra le mois prochain après délibération d'Amiens Métropole sur notre intégration totale ou non.

Il faut rappeler que monsieur Gest, Président d'Amiens Métropole, a toujours été favorable à notre intégration, précisant le dynamisme de notre village.

On peut regretter ou approuver cette situation, selon notre opinion sur le sujet, d'autant plus que 20 communes sur 26 composant le Bocage-Hallue sont favorables à l'adhésion à Amiens Métropole.

François DENDELEUX



Le ramassage des encombrants s'effectuera

dans votre commune le:

2 mars 2016

Les encombrants devront être sortis la veille au soir.

Rappel des déchets interdits aux encombrants :

(Arrêté ministériel du 09/09/1997) :

- déchets d'activités de soins et infectieux,
- déchets radioactifs,
- cartons propres, cartons souillés, papier,
- déchets explosifs, corrosifs, inflammables,
- piles, batteries, néons, laine de verre, laine de roche, tôles fibrociment,
- pneus
- déchets liquides,
- déchets avec plus de 50mg/kg de PCB,
- fûts, bidons ayant contenus des liquides polluants,
- peintures, résines, mastics, graisses,
- plâtre,
- **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques** (repris en magasin depuis la mise en place de la taxe écoparticipation),
- déchets verts.

La classe de neige aux Gets.

Les CE2-CM1-CM2 sont partis en classe de découverte aux Gets en Haute Savoie.



Cela a été une merveilleuse semaine où nous avons été à la découverte du milieu montagnard en hiver.

En plus de nous amuser dans la neige, nous avons appris beaucoup de choses sur la vie en montagne notamment l'étagement de la faune et de la flore en fonction de l'altitude.



Nous avons appris à skier. 15 d'entre nous n'en n'avions jamais fait. Au bout de trois séances, nous avons tous pris le télésiège pour nous rendre sur les pistes enneigées.





En plus du ski nous avons pu partir à la découverte de la faune et de la flore en raquettes. Nous sommes montés au sommet du Mont Chéry et nous sommes descendus à travers la forêt alpine en quête de la moindre trace animale.



Nous avons passé la semaine avec deux classes de la ville de Bondy, ce qui nous a permis de faire connaissance avec des élèves d'un milieu urbain.



Nous avons passé une semaine formidable. Merci à la commune de Vaux de nous avoir permis de vivre ce séjour.

Pierre Alain LAVILLETTE

Merci à nos Annonceurs

PRESTIGE EUROPE EVASION



80136 RIVERY
Tél. : 03 22 72 13 65 / PORT: 06 20 05 30 20
transport.voyageur@devisp2e.fr



J.C. Auto

Véhicules d'import, neufs et occasions toutes marques
Tél./Fax 03 22 93 07 95
Portable J.C 06 07 02 95 27
Portable Julien 06 78 03 51 12
www.jc-autocamon.com - E-mail : jc-auto248@orange.fr
919, rue Nationale - 80450 PETIT CAMON



Loxagri **STIHL** **VIKING**
Espaces verts **AMAZONE**

10 Rue Rose BERTIN 80 100 ABBEVILLE
Tel : 03.22.25.91.93 WWW.LOXAGRI.FR
BIENTOT à AMIENS Ouverture Printemps 2016 !!!
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF KUBOTA
CONCESSIONNAIRE STIHL VIKING AMAZONE

Suivez nos actualités et nos promotions sur notre page Facebook 

BTPM Bruno BOUFFLET

RÉCUPÉRATION EAUX PLUVIALES 288, quai de la Somme
80000 AMIENS
Tél./Fax : 03 22 39 33 71
06 17 22 82 20

Bâtiment
Terrassement, assainissement
Pavage et enrobé
Maçonnerie, aménagement pavillon
LOCATION TRACTOPELLE



Optique Bellegueulle
Votre opticien près de chez vous...

FLESSELLES
Ccial NETTO
03 22 91 19 34
flesselles@bellegueulle.net

Ouvert du Mardi au Samedi
9H30 - 12H30
14H - 19H
Fermeture 18H le Samedi

BOISSONS AMIENOISES S.A.R.L.

Bières — Eaux minérales — vins
LIVRAISON A DOMICILE
TEL : 03 22 89 32 10

466 av 14 Juillet 1789 80000 AMIENS

Intermarché SUPER

Flesselles(80260)
RD 933
Le champ Saint Pierre

AFP BAINS, CUISINE, PLACARD, PARQUET, BUANDERIE ...



Vos projets nous inspirent

- Conception, dépose et pose de votre installation
- Sanitaire, carrelage, faïence, électricité, plomberie ...
- Conception standard ou sur mesure,
- Handibat

Agencement Faviot Patrice
VAUX EN AMIENOIS
TEL/FAX 03.22.40.41.67
MOBILE 06.29.72.71.98
faviot.patrice@orange.fr
www.agencement-faviot.fr

Merci de privilégier nos annonceurs chez qui le meilleur accueil vous sera réservé.



<http://vaux-en-amiennois.net>



mairie-vaux-en-amiennois@laposte.net

© Le Tambour de Vaux et Frémont
Ne pas jeter sur la voie publique
I.P.N.S.

